



**Au moins 35 partisans de du MRC, arrêtés au début du mois à Nkongsamba, dans le département du Mungo, dans la région du Littoral, ont été libérés.**

Ils ont été libérés mardi 18 juin, après avoir passé près de trois semaines en détention, à la suite de leur arrestation le 1er juin pour une manifestation qui avait été interdite par les autorités locales.

L'avocat Tchoumen Fabrice, membre du Conseil du barreau camerounais qui a dirigé la manifestation à Nkongsamba, fait partie des personnes libérées.

D'autres partisans de Maurice Kamto qui ont également été arrêtés à Yaoundé le 1er juin ont comparu devant le tribunal de première instance à Yaoundé le mardi 18 juin pour un procès en habeas corpus, qui a ensuite été ajourné.